

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## La révision de la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques

L'avant-projet de révision de la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques<sup>1</sup> contient beaucoup de modifications de détails et de mises à jour n'appelant pas de commentaires. Elle contient aussi quelques nouveautés d'importance.

Deux idées dans l'air n'ont pas été retenues. L'introduction du vote électronique a été repoussée, peut-être pour longtemps: le système n'est pas encore au point et le citoyen se méfie. Nous ne nous en plaindrons pas, car ce genre de « progrès » technique rend la politique toujours plus abstraite et désincarnée. Quant au référendum dans les communes à conseil général, l'administration vaudoise a jugé, à raison, qu'il n'avait pas sa place dans le système de démocratie directe intégrale qu'elles pratiquent.

Désormais (art. 25 et suivants), les partis devront présenter leurs comptes. Les associations et les comités d'action qui prennent part à des élections ou à des votations ne devront présenter que leurs comptes de campagne. Les uns et les autres devront publier les noms des entreprises ou associations contribuant à leurs finances. Pour les individus, on ne le fera qu'à partir de Fr. 5000.-: il paraît que le soutien individuel est moins susceptible d'être intéressé que celui des entreprises ou associations. Il s'agit en principe d'améliorer la « transparence » dans les campagnes politiques, mais en réalité, la mise en évidence de grosses

disparités financières entre les partis va surtout pousser les moins riches d'entre eux – puis les autres! – à exiger, au nom de l'égalité et de la justice, leur financement par l'Etat.

L'Etat pourra intervenir davantage lors des votes populaires (art. 31). Cela ouvre la porte à pas mal de manœuvres, en particulier sur les sujets chauds, où les membres du Gouvernement confondent facilement la recherche du bien commun et la promotion de leur idéologie personnelle. Le Rapport assure que l'Etat respectera « les principes de transparence, d'objectivité et de proportionnalité ». Ça ne coûte rien de le dire.

De toute façon, il faut distinguer les niveaux cantonal, communal et fédéral. Quand il s'agit de lois votées par le Grand Conseil, parfois avec d'importantes modifications par rapport au projet d'origine, une retenue prudente de la part du Conseil d'Etat s'impose. De plus, et surtout, l'alliance du Gouvernement – qui se doit à tous les citoyens – avec un certain nombre de citoyens dans le but d'en combattre d'autres, est fondamentalement malsaine. Ces deux motifs justifient que l'exécutif laisse les membres du législatif aller eux-mêmes au front. Après tout, c'est leur loi.

Pour les votes communaux, les interventions de l'Etat devraient rester exceptionnelles. L'Etat se mêle déjà trop et trop profondément des affaires communales.

En matière de votations fédérales, en revanche, il est souhaitable et même nécessaire que le Gouvernement vaudois prenne une position publique et engagée chaque fois qu'une compétence cantonale est menacée par une loi centralisatrice.

Les bulletins blancs seront désormais considérés comme des votes exprimés (art. 36). Mais ils n'interviendront pas dans le décompte des voix et la décision populaire proprement dite. Si, par exemple, les scrutateurs dénombrent 40 bulletins portant un *oui*, 30 portant un *non* et 50 bulletins blancs, c'est quand même le *oui* qui l'emporte. Toutefois, dans le cas d'une élection selon le système majoritaire à deux tours, les blancs seront pris en compte pour l'établissement de la majorité absolue au premier tour et de la majorité relative au second tour. Cela se tient.

L'article 85 actuel prévoit que les communes dotées d'un conseil général élisent leur municipalité et leur syndic en un seul jour. L'avant-projet supprime ce régime spécial, sous prétexte que « se déplacer au local de vote pour exprimer son suffrage n'est plus aujourd'hui dans les habitudes des Vaudois. » Il serait donc possible d'avoir besoin de quatre votations, à des jours différents, pour faire ce qu'on fait actuellement en deux heures. « Auparavant, nous dit-on encore, l'élection de la municipalité et du syndic sur une seule journée revêtait un caractère de fête populaire dans les petites communes. Cet engouement s'est aujourd'hui estompé. » L'ennui, c'est que ce n'est pas vrai. L'« engouement » ne « s'estompé » pas, ou guère. Et quand le Rapport invoque l'inégalité dont souffriraient les communes à conseil général parce qu'elles ne peuvent voter par correspondance que pour le premier tour, il charrie, comme il le charrie quand il décide que la population des petites communes pourra désormais réfléchir plus posément avant de se prononcer. Il n'y a pas de motif de supprimer un système traditionnel simple, rapide et peu coûteux. A elle seule, cette modification justifierait un rejet de l'ensemble.

L'avant-projet (art. 120) introduit le principe du retrait conditionnel d'une initiative en cas de contre-projet. En d'autres termes, les initiateurs peuvent annoncer qu'ils retireront leur initiative si le contre-projet du législateur est accepté par le peuple. Le principe même du retrait d'une initiative est discutable, car les signatures des citoyens correspondent à un mandat précis et, à notre avis, ne sont pas à la libre

disposition du comité d'initiative. Le retrait conditionnel ajoute au système un (léger) moyen de chantage sur les députés. Surtout, nous ne cessons de le dire, la démocratie directe doit être simple et claire. Toute complication non rigoureusement indispensable doit être évitée. Evitons donc cette complication-là!

L'avant-projet contient également des modifications de la loi sur les communes. En particulier (art. 5), pour être assermenté lors d'une séance du conseil général, il faudra en faire la demande douze semaines avant. Le but est d'éviter ce que le Rapport nomme des « assermentations opportunistes », destinées à faire passer ou à faire échouer un projet particulier. Aujourd'hui, le système est simple: on arrive au conseil général, on prête serment et on participe d'emblée de plein droit aux décisions du conseil. C'est très bien ainsi, mais il arrive que septante personnes demandent leur assermentation le même soir, votent massivement sur l'objet qui les intéresse et ne reviennent jamais. Le président est gêné de devoir présider une comédie, les membres ordinaires du conseil sont furieux de devoir se lever pour y assister. De plus, le quorum, soit un tiers des membres assermentés, risque de ne pas être atteint les séances ultérieures. Le délai d'attente de douze semaines devrait empêcher ce genre de « menées », en tout cas dans la mesure où la liste des objets traités par le conseil n'est pas encore connue. Nous saluons cette nouveauté.

Pour verrouiller le dispositif, l'avant-projet prévoit encore (art. 16a de la loi sur les communes) que le conseil général, à la majorité des deux tiers, pourra exclure un membre qui manque deux séances consécutives sans justes motifs. L'accusé aura toutefois la possibilité de se défendre devant le plenum. Ce genre de petits procès sans règles de procédure n'est pas une bonne chose. Il sera fatalement générateur de conflits, y compris de conflits n'ayant rien à voir avec le but de la disposition.

Il faudrait plutôt examiner la possibilité de frapper les absents d'une amende significative. Ce serait une sanction plus ciblée, plus discrète et, selon son montant, assez dissuasive.

Il y a du bon, du discutable et du pas bon. Nous attendons la version définitive du Conseil d'Etat.

Olivier Delacrétaz

### Défense des raviolis

Le Parti socialiste a fait placarder des affiches grand format portant le texte suivant:

« QUAND LES PRIMES AUGMENTENT PLUS VITE QUE LE SALAIRE – Alléger le poids des primes maladie – votez PS le 20 octobre. » Le texte est accompagné de l'image de raviolis en sauce tomate dans une boîte de fer-blanc. L'idée est probablement de montrer à quelle misère alimentaire sont réduits les ménages.

Nous protestons! Les raviolis sont une nourriture délicieuse. On en trouve non seulement en boîte, mais aussi en appétissants sachets. Ils sont tantôt farcis de la traditionnelle viande hâchée, tantôt de ricotta et d'épinards, ou encore de pâte de champignons, et j'en passe. Même la haute gastronomie s'y intéresse, avec des entrées sophistiquées; mon ami Roger s'en était fait servir dans un restaurant huppé; la farce était aux truffes et il y avait, au

centre de l'assiette, une seule pièce; si bien qu'il disait avoir dégusté avec délice ce... raviolo. Etant de goût simple, je donne ma préférence au classique: dans le fer-blanc de mon enfance, les raviolis à la viande en sauce tomate, d'une saveur assez moyenne pour qu'on puisse la corser à sa guise (paprika, ail, poivre, herbes aromatiques), d'une consistance assez moyenne aussi pour qu'on puisse y ajouter un filet de vin ou l'épaissir d'un peu de crème. C'est fameux.

L'Association suisse des producteurs de raviolis, si elle existe, se doit de pourfendre le parti à la rose; si elle n'existe pas, elle doit se former pour la circonstance et confier son secrétariat à l'institution siégeant à Paudex qui sait veiller aux intérêts légitimes des corporations.

Quant au Parti socialiste, avec ses raviolis aux tomates, s'il vise à nous déguster de la couleur rouge, il a réussi.

J.-F. C.

<sup>1</sup> On trouvera tous les documents téléchargeables sur le site officiel: [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

## La lumière d'Aline

Le premier roman à proprement parler de Ramuz, *Aline*, a été écrit durant l'été 1904 lorsque l'auteur a 25 ans. Il sera encore un peu remanié avant d'être publié en avril 1905. Il s'agit d'un roman de jeunesse et on n'y trouve pas encore le grand style des romans de la maturité, à la syntaxe terrienne et charnelle. Dans ce petit roman d'amour, on fait face à une langue épurée et très poétique. Cette prose de jeunesse est donc déjà tout à fait impressionnante. Le jeune auteur n'avait du reste pas ménagé son ambition, ayant d'abord écrit ce texte en alexandrins.

Au-delà du style, le sens de ce récit est extrêmement percutant et profond. Pour aller droit au cœur du texte, on peut dire que ce roman défend le plan de l'âme contre une vision uniquement matérialiste de la vie. Il défend le vrai amour contre ses manipulations à fins égocentriques.

Julien représente l'homme matérialiste, égocentrique et superficiel. Il n'est jamais vraiment sincère dans sa relation avec Aline. Elle se donne entièrement et sincèrement. Lui l'utilise pour prendre du bon temps, pour satisfaire ses petits plaisirs égoïstes, comme il ferait de son cigare ou de son verre de vin. Julien est uniquement dans le plan de l'avoir et du matériel. Il est englué dans la seule matière, et du coup, cette matière, n'étant plus habitée par l'esprit, se

dégrade, devient comme morte. Il n'a de cesse de montrer son insincérité et sa valorisation du matériel. Il vante la qualité des boucles d'oreille offertes, achète les baisers d'Aline, l'utilise, la manipule. Au fond, il est certainement un être humain, doté d'une activité psychique, mais son âme est éteinte. Seule Aline en a vraiment une.

Selon Ramuz, cet ordre de valeurs est aussi celui de ce village vaudois autour de 1900. Le jeune Ramuz est très sévère contre ce milieu social. Le syndic est le père du petit coq de village. Il ne fait rien pour reconnaître le tort subi par Aline. Il aurait dû exiger de son fils qu'il se marie avec elle. Au contraire, il se réjouit, et sa femme avec lui, qu'elle soit morte («A présent, on est débarrassé pour tout de bon.»). Voilà le lamentable niveau moral du détenteur de l'autorité politique. Quand on se marie, on a des deux côtés. On se marie entre riches, et Aline est pauvre. Ramuz dépeint l'horreur de ce village, l'horreur d'une morale protestante culpabilisante alliée à des valeurs paysannes uniquement matérialistes. Le pasteur, l'homme de Dieu, est, quant à lui, étrangement absent. Les femmes du village n'ont de cesse d'être méchantes par rapport à la destinée tragique d'Aline. Les villageois sont eux aussi insensibles et valorisent les apparences sociales (l'argent, le pouvoir, le faire-valoir social). La noce finale de Julien est

carrément obscène. Tout y est matériellement opulent, neuf, brillant; même le «bonheur» des parents de Julien, même la «joie» des convives sont faux et restent englués dans l'ordre d'une vile matière. L'esprit, l'âme, a déserté ce monde où tous vénèrent le veau d'or de ce qui brille socialement. Comme le Christ, Aline finit sur sa croix, pendue à un pommier. Elle est trop pure pour ce monde. Le narrateur le dit clairement, «les hommes sont méchants».

Ramuz loue les valeurs profondes d'Aline, cet amour profond et humain qui s'est développé en elle. Il montre dans ce récit que l'essentiel, le plan de l'âme (l'être), est distinct du plan matériel (l'avoir). Le matériel est certainement important, mais il n'est rien sans la lumière et la vie de l'âme.

Si l'on veut tirer un enseignement de ce roman pour notre époque, on peut presque dire qu'il s'agit d'un roman qui s'oppose à l'ultra-libéralisme, qui est une idéologie valorisant uniquement le matériel et l'égocentrisme de l'individu. En quelques pages, en nous narrant une histoire d'amour, en nous parlant d'Aline et en nous tenant à côté d'elle, Ramuz touche le cœur du problème de l'homme, sa terrible difficulté à vivre en conformité avec la vérité morale. Les hommes sont souvent trop superficiels, variablement insensibles, surtout préoccupés par leurs intérêts égocentriques et matérialistes. Que

dire de la domination de l'Argent à notre époque, cette mauvaise idole venue d'outre-Atlantique...

Ramuz, déjà jeune, ne désirait pas écrire des textes moralisants; il cherchait surtout à créer des œuvres d'art. On voit cependant qu'une profonde et subtile morale humaniste se dégage au travers du texte. A ce niveau, l'art exprime bien en effet la Beauté et a une dimension esthétique, mais il comporte aussi une vérité revendiquée par l'auteur, et en cela, il montre le vrai Bien et condamne le Mal. Et ce Bien et ce Mal, que montre l'écrivain, ne sont pas ceux qu'identifient de manière superficielle et fautive les codes moraux de la société (le syndic, les villageois, le pasteur).

Ce texte est tellement profond et douloureux — qu'y a-t-il de pire que la mort d'une jeune femme et de son nouveau-né? — qu'il ne peut qu'éclairer toute l'œuvre ultérieure de Ramuz. Quand on a été capable d'écrire un tel premier roman, à 25 ans, en réalisant une telle démonstration de force sur le plan moral et spirituel, on ne peut que continuer à fréquenter d'autres sommets, et Ramuz ne va pas manquer de le faire. C'est notamment en se rappelant toujours *la lumière d'Aline* que nous poursuivrons notre lecture de l'œuvre romanesque de Ramuz.

David Rouzeau

## Un philosophe contre l'avortement

Briser les tabous. C'est un des slogans fondateurs de la gauche libérale moderne. Des tabous, elle en a brisé. Et des tonnes. Là-dessus, elle était efficace. En même temps, elle en a aussi créé des nouveaux. C'est son point aveugle. Si on cherche ne serait-ce qu'à discuter certains de ses «acquis» du «progrès social» vers plus de «justice et d'égalité», et contre la vilaine «société autoritaire et patriarcale», les réactions prennent assez vite un tour violent. Cécité hystérique. Je cite en vrac, la liste est longue, les droits de l'homme, l'antiracisme, la contraception, la peine de mort. Dites que l'homosexualité est contre nature, critiquez publiquement l'islam, l'antimilitarisme, le féminisme et le droit au divorce, défendez le célibat des prêtres et le port d'armes et, immédiatement, les coalitions de la défense de la liberté d'expression, c'est-à-dire l'écrasante majorité des médias, de la politique et de l'économie, vous marquent au fer rouge du

sceau de l'infamie. C'est indéboulonnable comme stratégie.

Pour ces moralisateurs de supérette, la liberté d'expression, comme tout, est relative et dépend toujours des fameuses «circonstances». En clair: si vous n'êtes pas dans le droit chemin, on vous fera comprendre vos égarements à coups de boycott des médias, de révision du code pénal, et de licenciement. Rien de plus efficace, en effet, pour faire taire un homme qui ne pense pas comme il faut que de le priver de ses subsides.

Cela est arrivé à Stéphane Mercier. Mal lui en a pris de mettre en cause un autre sanctuaire de la chimère gauchiste, à savoir le droit à l'avortement. L'histoire est connue. Le docteur en philosophie chargé des cours à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, a été suspendu de ses fonctions, suite à la pression du lobby LGBT. Motif de son éviction: dans un de ses cours, il a osé tailler en pièce le «droit de choisir l'avortement» par la méthode de la déduction logique, un argumentaire en béton démontrant que «l'avortement consiste à tuer délibérément une personne innocente, en l'occurrence un être humain qui se trouve encore dans le ventre de sa mère».

Le livre qu'il a publié par la suite<sup>1</sup> est la transcription exacte du cours incriminé que Mercier a donné en février 2017, et augmenté d'une postface très instructive. Dans l'avant-propos, il explique les raisons qui ont mené à son licenciement. Non seulement épinglé par la presse et les réseaux sociaux,

mais surtout trahi par le rectorat qui lui reprochait d'être «en contradiction avec les valeurs portées par l'Université», il écrit: «Les valeurs d'une Université catholique seraient donc de s'opposer à la libre expression de la vérité, en conformité, qui plus est, avec l'enseignement explicite de l'Eglise?» L'incohérence de la direction de l'Université est tellement flagrante que cela se passe de commentaire.

Le livre de Mercier est une sorte de traité philosophique. L'argumentation qu'il présente est totalement dépourvue d'émotion et conduite par la plus grande rigueur logique. La force du livre est d'avoir répondu à la question de savoir en quoi consiste le droit de toute personne innocente à la vie et en quoi ce droit entre en collision frontale avec le droit à l'avortement.

Une autre qualité saute aux yeux des lecteurs. Mercier ne présente aucun argument théologique; on n'y trouve aucune référence à la Bible. En situant la question exclusivement sur le terrain philosophique, et dans la grande tradition antique et classique, il mérite notre plus grande estime parce qu'il rend ainsi plus facilement accessible son livre aux non-croyants, parmi lesquels, il ne faut pas l'oublier, beaucoup sont aussi contre l'avortement.

Après avoir soigneusement défini tous les termes qu'il utilise, et notamment celui de la «personne», lequel bien évidemment est au centre du débat, il démonte un à un, par la pure logique de la pensée, les arguments

les plus connus, promus par des défenseurs de l'avortement, et montre en quoi ils sont incohérents, erronés et mensongers. C'est tout simplement brillant, et indépendamment de ce que chacun peut penser de la question.

Ces arguments, on les connaît: l'embryon n'est pas une personne, l'avortement est immoral mais pas illégal parce qu'il faut respecter la liberté de la femme, donc le droit de choisir devenu intouchable, le relativisme généralisé qui veut que tout principe moral soit adapté au contexte, et qu'il ne faut rien exagérer, ne jamais dire jamais; puis l'autre argument, également archi-connu et également archi-faux, que l'embryon ne souffre pas et n'a pas de conscience et que «c'est mon corps et je peux en faire ce que j'en veux», et que «je ne désire pas cet enfant», etc.

De façon plus large, à travers la question de l'avortement, Mercier expose les rapports fondamentaux que l'homme d'aujourd'hui entretient avec la vie et la mort. Au nom de ce qu'il appelle «la qualité de la vie», l'homme du XXI<sup>e</sup> siècle est prêt à accepter le meurtre si un être humain n'est pas désiré ou s'il est déficient, malade ou s'il est vieux et dépend pour sa vie d'autres êtres humains. Mercier a le don de nous ouvrir les yeux sur ces réalités-là et de nous offrir des arguments objectifs pour les combattre.

Lars Klawonn

<sup>1</sup> Stéphane Mercier, *La philosophie pour la vie*, Editions Quentin Moreau, 2017

### La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Le fédéralisme impossible de Bakounine

**L**a division d'un pays en régions, provinces, districts et communes [...] dépendra naturellement de la disposition des habitudes historiques, des nécessités actuelles et de la nature particulière de chaque pays. Il ne peut y avoir ici que deux principes communs et obligatoires pour chaque pays, qui voudra organiser sérieusement chez lui la liberté. Le premier : c'est que toute organisation doit procéder de bas en haut, de la commune à l'unité centrale du pays, à l'Etat, par voie de fédération. Le second : c'est qu'il y ait entre la commune et l'Etat au moins un intermédiaire autonome : le département, la région ou la province [...] La base de toute l'organisation politique d'un pays doit être la commune, absolument autonome, représentée toujours par la majorité des suffrages de tous les habitants, hommes et femmes à titre égal, majeurs [...] mais pour entrer dans la fédération provinciale et faire partie intégrante d'une province, elle devra absolument conformer sa charte particulière aux principes fondamentaux de la constitution provinciale et la faire sanctionner par le parlement de cette province [...] Le parlement provincial comprend, soit une seule chambre composée de représentants de toutes les communes, soit deux chambres, dont l'une comprend les représentants des communes, l'autre les représentants de la population provinciale tout entière, indépendamment des communes.

Le texte qui précède, impeccablement fédéraliste en apparence, est de l'anarchiste russe Michel Bakounine (1814-1876). On remarque que Bakounine ne distingue pas entre communauté complète (la nation) et incomplète

(la commune), qu'il impose l'élection démocratique à tous les échelons, mais qu'il permet de se passer de la chambre des représentants du peuple. En Suisse, on pourrait se dispenser du Conseil national : idée chère à la Ligue vaudoise ! C'est Pierre-Joseph Proudhon, autre anarchiste, qui inspira à Bakounine l'idée fédéraliste. Bien que Proudhon, autrefois respecté de l'Action française de Maurras, revienne à la mode dans certains milieux droitiers, ses théories (et celles de Bakounine) n'ont jamais eu de succès durable ; le marxisme les a éclipsées. Il y a des raisons à ces échecs que nous aimerions comprendre en étudiant le cas Bakounine.

Michel Bakounine, issu d'une famille de l'aristocratie libérale, géant sympathique, hirsute et polyglotte, lié à sa sœur Tatiana d'un amour presque incestueux, officier d'artillerie contre son gré, fut très tôt révolté par l'injustice et les limites imposées à son tempérament. Comme beaucoup de nobles de son temps, il connaissait mal le peuple. Grâce aux livres, la France et sa langue lui étaient plus familières que la Russie. Généreux, insouciant comme un enfant, méprisant l'argent, il aimait les gens et savait les entraîner dans de folles aventures. Il n'était ni un écrivain, ni un théoricien, mais un homme d'action ignorant le repos. Marx était trop cérébral à son goût. Les deux hommes ne s'entendirent jamais vraiment et Marx fit expulser Bakounine (*un âne*, disait-il) de l'Internationale.

Pour Bakounine, la liberté, individuelle ou collective, primait sur tout. Il ne choisit jamais vraiment entre l'individualisme et le socialisme. La liberté

n'était rien sans l'égalité, mais Bakounine avait de celle-ci une conception raisonnable : l'égalité devant la loi n'implique pas l'égalité de fait, elle n'anéantit pas les différences. Anarchiste libertaire, allergique à toute forme de domination étatique, Bakounine voulait détruire l'Etat, l'Armée et l'Eglise. *Abolition* était le mot fétiche de son *Catéchisme révolutionnaire*. Il croyait en une sorte de spontanéité créatrice capable de renouveler les communautés après que la révolution aurait détruit de fond en comble les institutions étatiques créées au cours de l'histoire, le mariage par exemple, auquel l'union libre se substituerait.

Le sentiment patriotique existait pour Bakounine, mais confiné au cercle de la commune élargie et des amitiés révolutionnaires. Le patriotisme ordinaire (celui des Polonais par exemple) n'était bon qu'à mettre les masses en mouvement contre l'oppression. La vie de Bakounine se déroula principalement à l'étranger, dans de nombreux pays, en Europe et en Amérique. Il fut un cosmopolite authentique. De la Russie, il connut essentiellement les prisons sibériennes dont il réussit à s'échapper.

Le fédéralisme sentimental de Bakounine était vide, n'ayant ni matière ni forme. Aucune structure étatique réfléchie ne venait ordonner un pays aux mœurs distinctes et doté de frontières par la nature et l'histoire. Par fédérations successives du bas vers le haut, de la conférence au centre, on progressait de l'individu à l'union planétaire, en passant par la commune, la province, la nation et l'Europe... pas moins de six étages.

Bakounine n'était pas partisan du contrat social. Les fédérations naîtraient spontanément sans négociations infinies entre Etats puisque ceux-ci seraient abolis. C'est sur ce point que se manifeste l'idéologie utopiste de Bakounine qui

rend son fédéralisme irréalisable. Avant que celui-ci ne voie le jour, la Révolution doit tout détruire. Bakounine sait qu'il est nécessaire de verser le sang pour bâtir un monde nouveau parce que les régimes en place ont la mauvaise idée de résister aux révolutionnaires unis. C'est la *lutte finale*, et celle-ci exige des vertus militaires. Par souci d'efficacité, la centralisation honnie renaît au sein même des forces coalisées pour exterminer la réaction. L'embryon de fédéralisme et de réconciliation est mis de côté tant que la guerre dure, et celle-ci s'éternise.

Aucune des révolutions auxquelles Bakounine fut mêlé n'eut de succès. Il avait onze ans en 1825 quand les aristocrates *décembristes* échouèrent à imposer une monarchie constitutionnelle en Russie. Quand il fut en âge de se battre, ses compagnons et lui furent défaits à Paris en 1848, sur les barricades de Dresde, en Pologne, en Finlande, à Lyon, à Marseille, à Bologne. Bakounine était dépourvu de la puissance analytique de Marx, mais aussi de la dureté de Lénine. Toujours en ébullition, il ne put discipliner son tempérament dans quelque activité que ce fût, débordé par son amour de la justice et de la liberté. Un de ses compagnons disait de lui : *Le premier jour de la Révolution, il fait merveille, mais au second il faudrait le fusiller*. A soixante ans, épuisé et malade, il se retira au Tessin où il acquit une propriété. Il s'improvisa jardinier et paysan ; il fut vite ruiné. Les horlogers anarchistes des montagnes neuchâteloises et de Saint-Imier furent ses amis les plus fidèles. On l'enterra à Berne.

Le fédéralisme ne repose pas sur des idées généreuses, mais sur l'existence de petites patries bien réelles ayant trouvé un intérêt à s'unir à d'autres pour subsister et croître. L'utopie tue le fédéralisme.

Jacques Perrin

## Richesses de notre territoire

Il y a d'abord *Le Poème et le territoire – Promenades littéraires en Suisse romande* qui vient de paraître sous la direction d'Antonio Rodriguez et Isabelle Falconnier. Bel ouvrage grâce auquel on se promène dans la vieille ville de Genève en compagnie de Nicolas Bouvier et de Georges Haldas, ou dans les environs de Sierre avec Rilke, Maurice Chappaz et Corinna Bille, dans le Jorat bien sûr, avec Roud, Chessex et Jaccottet, sur la Riviera avec Victor Hugo et Lord Byron, ou à Lausanne avec Sainte-Beuve... et j'en passe. On prend un plaisir particulier à suivre les itinéraires, sobrement et clairement indiqués, aussi bien à Douanne qu'à Sainte-Ursanne, aussi bien le long de la Venoge qu'entre Coppet et Rolle, chacun des lieux étant en outre illustrés de dessins raffinés de Marco De Francesco. C'est vraiment une grande, une magnifique promenade de hauts lieux de toute la Suisse romande où nous sommes en quelque sorte accompagnés par les voix, ou plutôt les plumes d'une bonne vingtaine d'écrivains qui ont évoqué ces lieux, chacun d'eux introduit avec la discrète compétence de connaisseurs. Ce remarquable ouvrage, composé et imprimé avec le plus grand soin, a paru aux Editions Noir sur Blanc (quand bien même il y a beaucoup de couleur !) à Lausanne.

Dans un tout autre registre, on découvre une originale illustration et même une histoire d'un territoire bien délimité, dans *Flâneries à Baulmes*. De quoi d'agit-il ? Dans de vastes combles,

l'Auberge de Baulmes et l'Association pour la défense du patrimoine photographique (ADPP) présentent les meilleures photographies de six générations de Deriaz et de leurs descendants par alliance, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à 1950. C'est tout simplement passionnant. On remarque d'emblée que la présentation est extrêmement soignée : chaque photo, bien encadrée et sous verre, est munie d'une légende concise qui vous permet de situer le lieu, les personnages, l'action. Par exemple *La fenaison au Chasseron en 1920* où l'on voit, à côté de deux faucheurs, une élégante faneuse en robe longue et chapeau de paille, comme une illustration de la fameuse lettre de Mme de Sévigné *faner est plus jolie chose du monde*. Mais toutes les photos des Armand (I et II) et des Alphonse (I et II) Deriaz mériteraient ici une mention, tant est vivante cette galerie baulméranne. L'exposition est ouverte jusqu'au 31 octobre ; on nous permettra de souhaiter qu'elle devienne permanente, tant les archives Deriaz recèlent de trésors. A défaut, on pourra se rabattre sur le catalogue de l'exposition, qui est d'ailleurs bien plus qu'un catalogue ; c'est un bel ouvrage, édité par l'ADPP, parfaitement relié, qui présente toutes les photos de l'exposition avec des commentaires succincts et bienvenus de Daniel Glauser et l'heureuse préface d'Anne Lise Deriaz : « Dans mes yeux d'enfant mon père, la tête sous le voile noir, avait arrêté le temps et, sans qu'il le sache, l'histoire s'écrivait. »

Daniel Laufer

## La bascule est bloquée

L'Etat prenant désormais en charge l'entier de la part publique des frais des soins à domicile, il en a tiré argument pour augmenter ses impôts à raison de 1,5 point, dès l'an prochain. De leur côté, allégées de cette dépense, les communes devaient baisser leurs impôts dans la même mesure. C'est du moins ce qui était convenu, mais les choses ne se passent pas exactement ainsi pour ce qui concerne les communes.

Beaucoup d'entre elles – les deux tiers semble-t-il – profitent de cette situation pour embellir leurs comptes. Elles maintiennent le coefficient actuel et, comme cela ne fait pas de changement à ce niveau pour le contribuable, elles échappent plus ou moins au risque d'une levée de boucliers, voire d'un référendum.

Les communes qui agissent ainsi font valoir divers motifs. Les unes indiquent qu'elles auraient dû augmenter leur coefficient pour faire face à leurs dépenses en croissance ou à des déficits répétés, et que les contribuables bénéficient donc bel et bien d'une « bascule », qu'on pourrait qualifier de virtuelle, en ne subissant pas la hausse. D'autres rappellent que l'Etat augmente les déductions sociales pour l'assurance-maladie et que cela leur coûte l'équivalent d'un demi-point d'impôt. Et cela sans oublier l'allègement de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales, dont plusieurs souffrent beaucoup.

Il est vrai que les finances de certaines communes sont dans une situation très tendue, à cause de cette baisse d'impôt sur les sociétés, à cause d'une péréquation assassine, à cause d'investissements importants ; cela alors que l'Etat est dans les hautes plumes. Celui-ci, à vrai dire, avec les centaines de millions d'excédents de recettes qu'il s'efforce de camoufler année après année, aurait pu prendre en charge les soins à domicile sans augmenter son coefficient.

La situation est malsaine. L'Etat ne veut rien lâcher, fort d'une majorité socialo-broulienne qui veut conserver tout son confort financier pour assurer sa croissance. Beaucoup de communes en revanche sont en mauvaise posture, mais leurs contribuables sont prêts à jouer du référendum pour éviter une hausse d'impôt. Les autorités municipales ont donc tendance à se tourner vers l'Etat pour lui refiler certaines dépenses, dans le social, dans le scolaire, dans la sécurité. On doit déplorer ce mouvement de centralisation dû au déséquilibre financier, non à la nature des tâches. Dans le cas des soins à domicile, il s'agit typiquement d'un service social de proximité. Trouvera-t-on des magistrats et une majorité politique aptes à renverser la tendance ?

Le canton a grand besoin d'une bascule non seulement fiscale, mais politique.

J.-F. Cavin

# L'Encyclopédie d'Yverdon magnifiée

## Le portrait de Fortunato De Felice par Corinne Desarzens

Notre mémoire collective, celle qui cantonalise ou celle qui helvétise, a-t-elle pris conscience du tsunami d'ouvrages de langue française qui submergea l'Europe lettrée dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle? La Suisse joua son rôle dans cette propagation des connaissances, au temps des Lumières. Les tenants de Rousseau affrontaient les admirateurs de Voltaire sous l'arbitrage de Diderot et d'Alembert. Dans l'apparente quiétude des régions soumises à l'Ours bernois, on importait et on exportait des encyclopédies rivales. Barques et chariots étaient chargés d'une nouvelle vision des sciences et des arts. On transportait par lacs et cols des feuilles imprimées par centaines de milliers. De volume en volume on reliait ces pages après-coup. Des éditeurs – l'un d'eux à Yverdon – avaient compilé ou piraté, sur tous les sujets imaginables, des textes d'auteurs disparates. L'ensemble de ces écrits refléta les vues d'une nouvelle génération de savants et d'érudits aux liens épistolaires couvrant toute l'Europe, tels Albert de Haller en Suisse pour les Alpes, ou Linné en Suède pour les plantes, ou des Genevois omniscients arrosant l'époque d'exposés moins

tranchants que l'Encyclopédie de Paris. Il advint à celle-ci d'être censurée pour protéger l'Eglise, les monarchies et les mœurs. Les éditeurs de l'étranger, dans un pillage généralisé des informations et des planches, virent ainsi le marché s'élargir pour des ouvrages corrigés, actualisés, assagis ou moins chers.

Telle fut à la veille de la Révolution française l'incroyable fièvre du savoir. Les librairies se multiplièrent jusqu'aux petites villes que visitaient des représentants de commerce harassés par l'état des routes. Ils prenaient commandes et s'enquéraient des goûts et préférences des lecteurs. Oui, parmi les éditeurs les plus entreprenants s'affirma, il faut le rappeler, un ancien moine napolitain, Fortunato De Felice. Ce lettré en errance devint le rédacteur en chef, l'imprimeur, l'âme et l'agenceur passionné de l'Encyclopédie d'Yverdon. Une production énorme sortit de l'imprimerie à six presses de ce nouvel arrivant. Il logea sa famille dans une propriété de Bonvillars, sur le lac et la route de Neuchâtel. Il enrichissait son catalogue d'ouvrages mineurs et parfois aguichants, qui furent lus de Barcelone à Saint-Petersbourg,

mais aussi bien sûr en Suisse même et en France.

\* \* \*

Nous redécouvrons cette épopée éditoriale par la parution récente de deux nouveaux ouvrages remarquables. Le premier est signé Robert Darnton, l'historien américain réputé pour ses études sur cette période. Depuis cinquante ans, il a réorienté l'approche de la Révolution française en résumant sa position par une formule: «Books did it all.» Ce fut la faute des livres! Dans sa plus récente publication, *A Literary Tour de France*, paru chez Oxford University Press, il relate que pour ses travaux hors de Paris il a largement puisé dans les archives sans équivalent de la Société typographique de Neuchâtel. Elles comptent 50'000 lettres sur toutes les opérations d'un marché encyclopédique en explosion, dûment préservées par ces voisins et parfois partenaires de Fortunato De Felice et de la Société typographique de Berne. Albert de Haller, Lumière de ce temps, fut en quelque sorte le parrain du Napolitain. Il jugea, jugea et soutint ses capacités et l'introduisit auprès d'éminents collaborateurs pour élaborer la matière de l'Encyclopédie d'Yverdon.

Le deuxième livre récent sur le sujet vient de paraître aux Editions de l'Aire à Vevey et porte très haut l'œuvre de Corinne Desarzens. Celle-ci, après d'ardentes recherches, n'est pas devenue historienne mais a compris que sa plume d'écrivain, comme jamais auparavant, pouvait faire revivre un Pays de Vaud soumis à Leurs Excellences de Berne, quand le culot d'un Italien vint inoculer à la Suisse une double fièvre européenne. Celle du savoir et celle du commerce, portées par une nouvelle liberté de pensée. Mieux qu'une biographie ordinaire, mais précise dans les détails matériels et l'évocation d'un climat mental, nous suivons là une épopée éditoriale. Elle porte un titre étrange: *Le palais aux 37 378 fenêtres*. Plus clairement, si l'on peut dire, ces dizaines de milliers d'«ouvertures» désignent le travail de notre encyclopédiste audacieux, voire malin, De Felice, trouvant ses rédacteurs en Suisse et ailleurs.

\* \* \*

Corinne Desarzens révèle son intelligence globale d'une métamorphose culturelle, aussi bien que son goût des mots. Certaines pages de son livre donnent l'exemple d'une floraison mimétique de l'époque décrite et de son propre style. L'un de ses chapitres brefs n'est qu'une liste de tous les adjectifs qu'on peut raisonnablement associer au fromage: impétueux, puant, fleuri, végétal, marbré, élastique... Nous goûtons là aux plaisirs qu'offre soudain la période où naissent les dictionnaires.

Exacte et subtile, sous la plume de Corinne Desarzens, pour en revenir à un épisode historique, nous apparaît l'arrivée de cet intellectuel transalpin dans la sévère ville de Berne. Fortunato a tout de suite compris qu'il était crucial, parmi Leurs Excellences, de rencontrer Albrecht von Haller, parlant alors évidemment en français et qui accordera au projet d'Encyclopédie d'Yverdon un soutien décisif. Ainsi pénétrons-nous dans une petite capitale à deux visages: au pouvoir

étatique jaloux, que Berne exerce fermée sur elle-même, s'ajoute un humanisme savant et tolérant en contact suivi avec toute l'Europe. Ainsi s'explique, dans les terres vaudoises qu'elle a conquises, une censure très modérée, favorable à l'édition. Même approche à contrastes pour la ville d'Yverdon. Parmi les mille habitants de l'époque, le moine devenu protestant aménage en plein centre les ateliers où il fait suer ses typographes. Mais on le voit aussi converser avec un grand seigneur polonais qui aime séjourner en cette ville de langue française, offre un bal aux nantis et décrit la situation politique du côté de la Vistule.

Autres passages en pays romand: ceux de Casanova, de Voltaire, de Rousseau (de juin à septembre 1762 à Yverdon). Toujours en recherche de collaborations pour les matières de ses volumes, De Felice obtient des textes qu'il faut cependant raccourcir, calibrer, vérifier, ou teinter en fonction des régions de vente. Dans le domaine du savoir, l'Encyclopédie de Paris, écrit Corinne Desarzens, s'est lancée dans un grand nettoyage avec le balai de la raison. Yverdon nettoie aussi, mais au point que le mot *religion* n'y apparaît nulle part. On élimine discrètement les données qui causent problème. On freine sur les contributions d'un certain pasteur Chavannes, trop disert. De Felice diversifie les signatures en chef d'orchestre et en comptable. Mais il achèvera empêtré dans les dettes sa vie d'intellectuel, de grand patron dans l'édition, trois fois veuf en sa vie privée, finalement roulé par ses rivaux, tel Panckoucke qui imprime l'Encyclopédie de Paris. De l'immigré qui fut un grand Vaudois et devint le plus actif encyclopédiste de Suisse, où est la statue? A sa mort, en 1789, il ne voulut pas de tombe.

Naples, pour lui, avait été l'Orient, «la moitié de Bagdad», écrit Corinne Desarzens, très inspirée. Mais il se fixa à Yverdon «sur une souche austère». Nous écoutons en ce livre Fortunato méditer sur ce que fut son existence. Il n'avait cessé de découper le monde en tranches: les 58 volumes de son encyclopédie, 37'378 pages, 1261 planches d'illustrations, 25 collaborateurs. Les faits furent amassés dans une sorte d'ivresse. Une plume du XXI<sup>e</sup> siècle la décrit et la partage. De Felice organisa sa résistance à une pensée abstraite. Il affronta nos frontières et sut en tirer parti.

En 1778, la Suisse exportait plus de livres en France qu'elle n'en importait. Deux siècles plus tard, les pics de nos clubs du livre, de nos imprimeries et de Skira seront pour la Suisse romande un phénomène éditorial du même ordre. Les sommets économiques ou graphiques, dans les deux cas, furent suivis par une chute verticale.

Saluons celle qui a su peindre un tel mouvement et nous offre un si bon portrait d'un Yverdonnois du XVIII<sup>e</sup> siècle, hors de nos normes. Et plaçons le livre de Corinne Desarzens parmi les plus belles réussites littéraires d'aujourd'hui.

**Bertil Galland**

Robert Darnton, *A Literary Tour de France: The World of Books on the Eve of the French Revolution*, 358 p., Oxford University Press.

Corinne Desarzens, *Le palais aux 37 378 fenêtres*, 350 p., Ed. de l'Aire, Vevey.

## Occident express 41

Il devait avoir entre huit et douze ans. Les enfants comme lui, qui très tôt ne le sont plus, ont des âges indéfinissables. Comme beaucoup de Roms, il jouait du violon dans la rue, au centre de Belgrade. Il en sortait des mélodies courtes et grinçantes à la façon de la danse macabre de Saint-Saëns. Quelques billets se couraient après dans son étui, il a jugé que ça suffisait. Alors il a rangé son matériel. Soigneusement, méthodiquement, il a saisi un à un ses outils de travail, son violon, l'étui, les billets d'argent, la boîte en carton sur laquelle trônait l'étui, l'archet, son petit tabouret pliant. Il mettait dans ces quelques gestes une assurance et un soin d'adulte, de père responsable, de petit chef d'entreprise. Il suivait un plan bien établi, fondé sur une expérience qui l'avait aidé à éliminer les gestes inutiles, les pertes de temps et les dommages éventuels à son matériel. Et il est reparti comme il était venu, cherchant déjà du regard sa prochaine station le long de cette rue piétonne. Une éducation suivie, sans aucun doute, aurait rapidement fait de lui un excellent élève, et puis la vie aurait fait le reste. Je n'oserais jamais affirmer qu'il était, ou même qu'il avait

l'air malheureux. Il avait quelque chose à faire et s'y appliquait entièrement. Pour acquérir ses réflexes, son sens de l'organisation, sa maîtrise du temps et de l'espace, il faudra à mon fils de onze ans, privilégié, scolarisé et entouré, encore bien quinze années d'apprentissage. En le voyant s'éloigner, ainsi maître de lui-même mais déjà rejeté aux marches du système, cet enfant m'a rappelé le nombre insensé de jeunes Européens auxquels on offre des études et des formations et qui jamais n'en feront quoi que ce soit. Qui resteront paisiblement assis dans le wagon, au siège qu'on leur a assigné, qui vivront des vies sans joie, sans excès, sans tumulte, et qui mourront dans un petit hoquet final, ignorants et sourds à tous les privilèges que la vie leur a agités jusque sous le bout de leur petit nez. Qui ne sauront jamais qu'ils auraient pu vivre. Rien n'est injuste, les choses sont ce qu'elles sont, les talents et les chances sont mal distribués. Il n'existe que la vie, et la nécessité. De ces deux impondérables, mon petit violoniste était une vivante, une saisissante incarnation.

**David Laufer**

### Programme des Entretiens du mercredi

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez porté pour la reprise des séances des entretiens du mercredi. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour ce début d'automne.

#### Prochains rendez-vous :

**16 octobre 2019:** *PA 2022+, Mercosur, salade d'initiatives: L'agriculture à la croisée des chemins?* par Loïc Bardet.

**23 octobre 2019:** *Présentation sur les assemblées judiciaires du Royaume de Bourgogne*, avec Alexandre Pahud.

**30 octobre 2019:** *Présentation de l'œuvre Que la Suisse demeure*, avec Anne Lucken.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis